

TRANSPORT D'ANIMAUX VIVANTS
Certificat de compétence professionnelle des conducteurs et des convoyeurs
OVINS-CAPRINS-EQUINS-BOVINS - (4C)

Public :

Conducteur, convoyeur, agriculteur ou transporteur amenés, dans le cadre d'une activité économique, à transporter par la route sur une distance de plus de 65 km des animaux vivants de types ongulés domestiques et volailles (Bovin, Ovin/Caprin, Equin).

Objectifs visés :

Répondre à la réglementation du transport d'animaux vivants à l'échelle européenne et française par le règlement CE 1/2005. Ainsi, toute personne qui, dans le cadre de ses activités économiques, manipule/transporte/convoie les animaux vivants sur une distance de plus de 65 km, est soumise à une obligation de formation avec réussite à une évaluation.

Conditions d'admission, prérequis :

Avoir une activité professionnelle en lien avec la qualification visée- Etre âgé de 18 ans- Sans niveau requis de connaissances.

Modalités d'accès :

Admission après vérification de l'activité ou du projet professionnel.

Délais d'accès :

Inscription selon planification des sessions et places disponibles.

Durée et modalités de réalisation de l'action :

21h avec choix d'options :

- bovins,
- équins,
- ovins-caprins.

Modalités et moyens pédagogiques :

Apports théoriques-illustrations, schémas.

Pédagogie basée sur la mise en situation pratique, cas concrets.

Locaux :

- salle de cours,
- salles informatiques.

Contenu de la formation :

1- **Réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport et à la santé animale.**

Réglementation relative à la protection des animaux en cours de transport.

Réglementation spécifique à la santé animale.

Qualification des cheptels ou groupes d'animaux

- Aptitude au transport.
- Certification sanitaire.
- Identification des animaux.

Nettoyage et désinfection des véhicules de transport d'animaux vivants.

2- **Incidence du transport sur l'animal : physiologie, comportement, stress, bien-être**

Connaissance de l'animal et de ses comportements.

Impact du transport sur les animaux

Impact du transport sur l'état de stress de l'animal

Incidences sur la santé et la pathologie pouvant intervenir pendant le transport

Impact du travail du chauffeur dans le cadre du transport des animaux

3- **Organiser et réaliser les principales manipulations et interventions sur les animaux pour le transport**

Manipulations en relation avec les conditions de travail et règles de sécurité

Contention

Premiers soins et interventions sur les animaux

4- Test QCM informatique

5- Evaluation de la formation.

Modalité d'évaluation des acquis et/ou certification :

QCM.

Validation :

Réussite au test de connaissance QCM.

Comment obtenir mon certificat :

Après avoir suivi la formation relative au transport des ongulés domestiques et volailles, vous devez envoyer à la **DD(CS)PP** de votre département un document **CERFA** en complément des **bordereaux de score** de l'évaluation sur la plateforme CCTROV.

Document de certificat de compétence pour conduire ou convoier des véhicules routiers transportant des animaux domestiques des espèces équine, bovine, ovine, caprine, porcine, ou des volailles : https://www.formulaires.service-public.fr/cerfa_15715.do

Tarifs :

450€

Financements :

France travail, CPF, OPCO, personnel.

Dispositif d'évaluation de l'action :

Questionnaire de satisfaction.

Contact -Inscription :

cfppa.arras@educagri.fr – tel : 03 21 60 73 10

Lieu de déroulement de l'action :

Route de Cambrai
62217 TILLOY-LES-MOFFLAINES

Renseignements pratiques :

Gare d'Arras à 25 minutes à pied ;

Ligne 3 ARTIS / Arrêt lycée agricole

Autoroute A1 sortie ARRAS-EST / Route de Cambrai croisement D939/D60

Taux de réussite 2023 : 100%

Catégories d'animaux	Réussite stagiaires
Bovins	100%
Ovins / Caprins	100%
Equins	100%

Taux de satisfaction 2023 : 100%